

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	



Direction des Achats de l'Hôtellerie,
de la Logistique et de l'Ingénierie Biomédicale

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ROUEN NORMANDIE
1 RUE DE GERMONT
76 000 ROUEN**

**PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT
ARTICLES R.2124-1 A 2 ET R.2161-1 A 5 DU CODE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE**

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE

FOURNITURE DE 2 AMBULANCES DE REANIMATION POUR LE SAMU DE ROUEN

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(CCTP)**

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

1. Objet du marché

Le marché a pour objet l'acquisition d'ambulances de réanimation dans le cadre des missions du SAMU de Rouen.

Le présent cahier des charges formalise les besoins techniques, logistiques et fonctionnels exprimés de manière concertée par l'équipe du SAMU.

Le présent cahier des charges décrit l'ensemble des spécifications techniques attendues dans le cadre de l'acquisition.

Les véhicules devront répondre aux normes européennes et françaises en vigueur.

2. Caractéristiques techniques

2.1 Le véhicule sera sur une base utilitaire 3.5T plancher cabine

2.2 Caractéristiques dimensionnelles extérieures

- Longueur hors tout: inférieure ou égal à 6.200 mm
- Largeur hors tout: inférieure ou égal à 2.080 mm (hors retroviseurs)
- Hauteur hors tout: inférieure ou égal à 2.650 mm (hors antenne)

2.3 Caractéristiques dimensionnelles intérieures

- Longueur (entre cloison cabine et porte arrière): inférieure ou égal à 3.500 mm
- Largeur (entre les parois finies): supérieure à 1.900 mm et inférieure ou égal à 2.100 mm
- Hauteur (plancher et plafond fini): supérieur ou égal à 1.900 mm

2.4 Autre

- Le véhicule devra comporter 6 places assises (3 dans la cabine et 3 dans la cellule sanitaire) et être agréé par le titulaire du marché avant livraison.
- La prestation comprend :
 - o L'acquisition de châssis.
 - o La fabrication d'une cellule sanitaire aménagée conformément au présent CCTP et homologuée par l'UTAC / homologué et testé par des services techniques agréés dans l'Union européenne.
 - o La fixation sur le châssis.
 - o Une (ou des) pré-visites avant livraison dans l'usine de fabrication à la charge du prestataire pour une équipe (2 à 3 personnes) du SAMU76 afin de contrôler la conformité du véhicule au présent CCTP et à ses annexes éventuelles.

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

- o L'immatriculation.
- o La livraison et la mise à la route des véhicules dans l'enceinte du CHU Hôpitaux de ROUEN.
- o La maintenance des équipements pour l'aménagement du véhicule
- o La garantie du véhicule

3. Châssis

- Châssis poids lourd; type cellule
- Le châssis, type plancher cabine, doit être de type traction (4x2) avec une Masse Maximale Admissible (MMA ou PTAC) inférieur à 4.5T
Le véhicule devra disposer d'une réserve de masse utile minimale permettant d'accueillir sans dépassement de la MMA, au moins 3 personnes assises et 1 patient sur le brancard avec le matériel normé.
- Pour le moteur à énergie fossile il sera obligatoirement de type diesel et il sera conforme à la dernière norme en vigueur anti-pollution. Si la conformité est atteinte par, notamment, l'adjonction d'un produit de type AD Blue, le véhicule ne doit subir aucune perte de puissance lorsque le réservoir est vide.
- La puissance du moteur doit être suffisante pour respecter la norme NF EN 1789 en vigueur avec un minimum de 125 kW (170 CV).
- Le moteur sera équipé impérativement d'un réchauffeur alimenté par le système DEFA.
- Seuil de chargement adapté au brancard Power Pro de type STRYKER.
- Boîte automatique exclusivement, 6 vitesses minimum.
- Batteries supérieures ou égal à 95 Ampères et alternateur renforcé.
- Direction assistée et volant réglage en hauteur et en profondeur.
- Régulateur de vitesse.
- Projecteurs principaux, feux de route et de croisement, à LED exclusivement.
- Phares antibrouillard, intégrés au bouclier avant et d'origine, à LED de préférence.
- 4 freins à disques.
- Freinage par système Antiblocage des roues (ABS).
- Correcteur électronique de trajectoire (ESP).
- Répartition électronique du freinage et de motricité.
- Réservoir de carburant de grande contenance (minimum de 80 l).
- Suspension hydraulique ou pneumatique ou autre à l'arrière uniquement, pour un confort optimal adapté au transport de patient, malade ou polytraumatisé sans table suspendue pour le brancard.
- L'offre précise le type de suspensions utilisées. Elles doivent être capables de supporter de manière permanente une masse de véhicule proche du PTAC et limiter les mouvements de la cellule dans les 3 dimensions (tangage, roulis et amortissement vertical).
- Système antivol spécifique véhicule d'urgence
Un dispositif « antivol » moteur tournant est installé, il doit permettre la fermeture centralisée de l'ensemble des portes du véhicule tout en maintenant le moteur en marche. Le dispositif proposé permettra l'immobilisation en cas de tentative malveillante de déplacement du véhicule. Il sera installé sur deux organes : la pédale de frein et le frein de parking.
- Conformément aux exigences de la NF EN 1789, un bruiteur enclenché automatiquement à la mise en fonction de la marche arrière est installé. La solution technique proposée devra obligatoirement être indépendante de la lampe de feu de recul. Le bruiteur devra pouvoir être déconnecté. Dès que le véhicule est remis en service, le bruiteur doit se trouver en ordre de fonctionnement. Et afin de réduire les

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

nuisances sonores, l'adaptation automatique du volume selon le bruit environnemental est demandée.

4. Carrosserie

La carrosserie du véhicule (cabine et cellule) sera réalisée en matériaux insensibles à la corrosion pour une durée minimum de 10 ans.

La peinture extérieure doit être de couleur jaune majoritaire (selon directive Européenne).

La couleur de la carrosserie extérieure est à dominante « jaune RAL 1016 ».

La carrosserie de la cellule est traitée anticorrosion.

En outre, le véhicule a reçu un traitement anticorrosion des corps creux. L'ensemble des perçages et montages sont traités anticorrosion,

Le pare-choc avant sera peint en « jaune RAL1016 »,

Le toit de la cellule est de couleur jaune ou blanche.

Le toit de la cabine/capucine avant devra être « jaune RAL 1016 » comme la carrosserie.

5. Marquage extérieur

Le véhicule est doté de bandes alternées rétro-réfléchissantes de couleur rouge et fluo-rétro réfléchissantes de couleur jaune de classe B. Un verni protégera les matériaux et permettra d'augmenter la durée de vie des bandes rétro-réfléchissantes.

- ☐ À l'avant, celles-ci sont positionnées sur l'ensemble du capot moteur.
- ☐ À l'arrière, celles-ci recouvrent l'ensemble de la carrosserie.

Un marquage jaune et vert type Battenberg sera installé sur toute la longueur latérale du véhicule.

Description des marquages en bleu rétro-réfléchissant devant figurer sur le véhicule:

- A l'avant SAMU76 sur la capucine et SAMU à l'envers sur le capot.
- A l'arrière SAMU76 à l'arrière sur les portes ainsi que l'indicatif du véhicule (ex: AR.X), sigle téléphone + 15.
- Sur les parois de la cellule : SAMU ROUEN Ambulance de réanimation, ainsi que des logos Samu Rouen Normandie et CHU Rouen Normandie (Charte graphique fournie par le CHU),

Les marquages, inscriptions et logos, et leurs positionnements sur le véhicule, font l'objet d'un accord entre le soumissionnaire et l'acquéreur.

Le positionnement et la validation du dimensionnement de l'ensemble des inscriptions et logos seront définis lors de la réunion technique de mise au point. Le projet de marquage devra être transmis à la direction du SAMU pour validation.

6. Equipements extérieurs

6.1 Signalisation sonore et lumineuse

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

- Un avertisseur sonore 2 tons type UMH homologué, puissance minimale 100 watts, avec hautparleur derrière la calandre visible de l'extérieur ou incorporé en calandre. Déclenchement par le boîtier de gestion centralisé et/ou par la commande d'origine au volant du klaxon
- Un avertisseur sonore tonalités internationales US type Alpha SL, puissance minimale 100 watts, avec haut-parleur derrière la calandre visible de l'extérieur ou incorporé en calandre. Déclenchement par un clavier déporté type Alpha 3.
- Une rampe lumineuse à LED couleur bleu homologuée, type Justice ou Edge 9X, disposée à l'avant du véhicule au-dessus de la cabine intégrée dans la carrosserie.
- Une rampe lumineuse à LED à l'arrière de la cellule, ne dépassant pas du toit, comprenant des feux de couleur bleu aux extrémités et plusieurs feux, bleu et/ou orange, ainsi que deux feux blancs d'éclairage de zone (couplés avec la marche arrière).
- Deux feux de pénétration à LED bleu disposés à l'avant du véhicule au niveau de la calandre.
- Un feu de pare-brise à LED bleu fixé sur le tableau de bord de façon permanente et non amovible.
- Deux feux à LED blancs d'éclairage de zone situés de chaque côté du véhicule.
- Deux feux de pénétration à LED bleu et rouge, un sur chaque aile avant, dont le faisceau lumineux devra être perpendiculaire à l'axe médian du véhicule.
- Système WIG-WAG pour le fonctionnement croisé des feux de route et des antibrouillard avant lorsque les feux bleus sont activés. Désactivation automatique avec le frein à main.

La mise en œuvre de ces différents moyens de signalisation sonore et lumineuse se fera à partir d'un système de commande et de gestion centralisé, placé au niveau du tableau de bord, disposé de manière ergonomique par rapport au conducteur de type ideatec.

6.2 Autre

Une caméra de recul positionnée à l'arrière du véhicule impérativement sous le troisième feu STOP couplé à la marche arrière.

Un marche pied arrière complet équipé, si possible, des capteurs du radar de recul.

Le véhicule devra être équipé de pneumatiques toutes saisons. Ces pneumatiques devront avoir un DOT de vingt quatre mois maximum à la livraison du véhicule chez l'acquéreur.

La roue de secours fournie est de taille identique aux quatre roues.

Elle ne peut être de type galette ou remplacée par un compresseur portatif.

Elle peut être installée à bord ou en vrac.

7. Equipements intérieurs

7.1 Cabine avant

- Une alimentation électrique de 12 volts comportant un + après contact, un + permanent et une mise à la masse devra être installé sur le tableau de bord pour l'installation d'un boîtier de géolocalisation fourni par le CHU.
- Une Dashcam type 322GW ou similaire sera fournie et installée par le prestataire. Elle sera alimentée en permanence pour assurer la fonction Parking.
- Quatre prises USB-C minimum si le véhicule n'est pas équipé d'origine ainsi que deux prises allume cigare.
- Airbags conducteur et passagers (coussin gonflable de sécurité)
- Rétroviseurs extérieurs à réglage électrique.
- Autoradio avec système de navigation intégré.

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

- L'écran du véhicule devra obligatoirement proposer les fonctionnalités CarPlay et Android Auto.
- Climatisation automatique.
- Le châssis est doté d'un rétroviseur d'origine permettant au conducteur de voir dans la cellule sanitaire.
- Un dispositif de radar de recul devra être intégré en complément de la caméra de recul et de l'avertisseur de marche arrière.
- Un extincteur type ABC de 2 à 6 kilos sera fourni et fixé par le prestataire.
- Un filet ou dispositif de rangement doit être prévu pour recevoir 3 gilets « haute visibilité ».
- Une lampe portative rechargeable avec son socle, si possible certifiée ATEX.

7.2 Équipements de la cellule sanitaire

- Deux portes arrières vitrées s'ouvrant à 180° minimum et ayant une ouverture n'excédant pas 1400 mm. Elles disposeront de la fermeture centralisée d'origine du véhicule et devront pouvoir s'ouvrir et se fermer facilement d'une seule main.
- La porte latérale droite vitrée est dotée d'une commande d'ouverture intérieure facilement accessible par un opérateur embarqué. Elle disposera également de la fermeture centralisée d'origine du véhicule. Cette porte latérale, située sur le côté droit, est coulissante en donnant un accès à la cellule sanitaire d'au moins 80 cms de large.
- Afin de réduire la dégradation des panneaux, l'intérieur de chaque bas de portes de la cellule est doublé avec une protection en tôle inox lisse côté intérieur de la cellule sanitaire.
- Une communication avec le poste de conduite doit s'effectuer à l'aide d'une vitre conforme à la norme NF EN 1789 qui sera coulissante et sans verrou.
- Un dispositif d'aide à la montée accessible depuis l'extérieur, est prévu dans la cellule au droit des portes arrières et de la porte latérale.
- Le panneau arrière droit est équipé d'une baie vitrée dont le tiers supérieur est ouvrant permettant aisément la ventilation de la cellule.
- Deux rails iNTRAXX (FERNO) ou équivalents pour permettre la fixation du matériels biomédical indifféremment dans notre parc de véhicules (changement de véhicule sans modifier les embases et les fixations). Ils seront disposés verticalement sur le panneau côté gauche (Mur technique). Le prestataire fournira quatre supports universels et les adaptera aux supports de charge des matériels biomédicaux du SAMU.
- Une caméra intérieure située au-dessus des portes arrières avec report du signal vidéo sur un écran dans la cabine de conduite.
- Une barre verticale d'au moins 80 cm de long sera disposé sur le panneau côté gauche (Mur technique) pour permettre la fixation du rail support de charge des seringues auto-pousseuses.
- 7 plafonniers au moins (LED 12 V) dont 1 situé au-dessus du plan de travail (contigu à la cloison de séparation). Allumage automatique de ceux du plafond à l'ouverture des portes de la cellule.
- Ces éclairages sont commandés indifféremment de la cabine ou de la cellule sanitaire.
- Horloge murale numérique.
- Supports de boîte de gants, pour 3 ou 4 boîtes, fixé sur la paroi ou le meuble de séparation.

7.3 Équipements électriques

Les installations électriques ajoutées à celles du châssis d'origine « constructeur » sont conformes aux dispositions de la norme CEI 60364-7-721 : 2007, installations électriques basse tension.

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

Les circuits de servitude automobile sont séparés des circuits d'alimentation de la cellule sanitaire. Chaque circuit est protégé sous gaine, embout de protection de qualité supérieure et ayant sa protection fusible ou disjoncteur. Les circuits 220 volts et 12 volts devront être séparés. Le montage sera conforme aux normes en vigueur. Les schémas et plans de circuits seront fournis à la livraison.

- La réserve d'énergie électrique mise à disposition des équipements de la cellule sanitaire et les appareils biomédicaux embarqués est suffisante pour garantir un fonctionnement normal pendant 1 heure sans compensation de l'alternateur du véhicule (en cas de panne moteur). Cette réserve d'énergie est constituée de batteries étanches contenant un électrolyte de type gel ou une technologie similaire.
- Un coupe batterie 12 volts dans la cabine.
- Une prise d'alimentation 220 volts extérieure, normalisée, étanche, protégée par un disjoncteur différentiel (De type système DEFA avec témoin de charge extérieur et sécurité anti-démarrage).
- Un chargeur de batterie protégé et antiparasité avec régulateur de charge dont la puissance est suffisante pour recharger toutes les batteries du véhicule. Cette charge est déclenchée automatiquement si besoin. Deux réseaux électriques sont disponibles dans la cellule sanitaire.
- Un réseau 12 volts comprenant à minima 4 prises femelles 12 volts DIN permettant l'alimentation électrique des divers appareils embarqués avec circuit protégé par disjoncteur ou fusible et témoin d'alimentation.
- Un réseau 220 volts comprenant à minima 6 prises socles normalisées 220 volts permettant l'alimentation électrique des divers appareils embarqués avec circuit protégé par disjoncteur et témoin d'alimentation. Alimenté par le secteur ou par convertisseur.
- 2 prises USB situées au niveau des sièges passagers côté droit, 1 prise USB située au-dessus du plan de travail.
- L'alimentation en mode autonome est prise en charge par un convertisseur aux normes CE d'une puissance de sortie en continu de 1800 watts délivrant un courant électrique parfaitement sinusoïdal compatible avec les appareils biomédicaux pouvant être embarqués. Il est installé dans le véhicule à un emplacement parfaitement ventilé suivant les normes électriques en vigueur. Son contrôle manuel et visuel doit être facile.
- Un système de contrôle et de gestion de l'énergie électrique de la cellule permettant de :
 - o Passer indifféremment et automatiquement sans rupture de tension, d'une alimentation secteur externe à une alimentation autonome et inversement.
 - o Un écran tactile en cabine regroupant et identifiant, l'ensemble des commandes et des témoins lumineux. Les témoins lumineux doivent être suffisamment dimensionnés en taille et en puissance pour pouvoir être visibles facilement de jour comme de nuit depuis le siège du conducteur.
Le positionnement de cet écran sera validé lors de la réunion technique de mise au point.
 - o Un signal sonore et visuel permettant d'avertir le conducteur en cas de porte et/ou de coffre mal fermé. Ce dispositif est asservi au frein à main. Chaque ouvrant est identifié individuellement par un visuel.
 - o Mise en veille automatique et temporisée de l'ensemble des consommateurs électriques 12 volts, lorsque le véhicule est moteur non tournant. Cette mise en veille doit être effective après une temporisation de 30 minutes, sous couvert de la fonction de garantie de démarrage à froid. Ceci sous conditions que les avertisseurs lumineux prioritaires soient éteints.
 - o Un système de gestion économique de l'énergie, actif dès le démarrage du véhicule. Ce système surveille en permanence à minima : le niveau de charge de

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

la batterie principale (châssis), de la batterie additionnelle (équipement), ainsi que la température en consigne et réelle dans la cellule sanitaire. Arrivée sur la zone d'intervention, les conducteurs peuvent couper le contact, quitter le véhicule et le fermer via la télécommande de la fermeture centralisée. Il sera dit « abandonné » avec les équipements de signalisation actifs nécessaire (phares, antibrouillards, rampes, feux de zones...). Le moteur sera alors géré par le système de gestion économique de l'énergie : le moteur est coupé pour économiser de l'énergie, du carburant et réduire la sollicitation mécanique. Le véhicule redémarre seul (si les conditions de sécurité sont réunies) pour recharger la ou les batteries et/ou atteindre la température mise en consigne pour la cellule sanitaire. Il s'éteint à nouveau seul dès que les conditions le permettent.

7.4 Conditionnement de l'air

- Un système de chauffage à air entièrement autonome utilisant le carburant du véhicule et capable de maintenir la température intérieure de la cellule sanitaire entre 20° et 25° C quelles que soient les conditions météorologiques, y compris lorsque le moteur est arrêté ou en attente d'être branché sur le secteur.
- Un chauffage céramique soufflant (1000 Watts minimum) asservi à un thermostat d'ambiance alimenté par réseau 220 volts indépendant des autres circuits lorsque le véhicule est branché dans le garage.
- Un dispositif d'aération efficace de la cellule sanitaire aspirant et soufflant par propulsion d'air étanche lors de sa condamnation.
- Un système de climatisation d'air auto régulé de la cellule sanitaire adapté au véhicule de base capable de maintenir la température du véhicule à 20° C quelle que soient les conditions météorologiques, la cabine sera également climatisée. Le système de climatisation/chauffage de la cellule sanitaire devra pouvoir être commandé par le conducteur depuis la cabine de conduite.

7.5 Agencement intérieur de la cellule sanitaire

- Habillage de la cellule (plafond, parois, sols) assurant l'isolation thermique et phonique. Il est réalisé dans des matériaux supportant le lavage intensif. L'emploi d'un nettoyeur vapeur, l'utilisation de produits nécessaires aux opérations de décontamination et ayant une bonne résistance au feu. Il ne comporte pas d'angles vifs et est facilement démontable pour permettre des interventions faciles lors de réparations éventuelles (carrosserie, réseau électrique encastré).
Le sol sera réalisé en résine sans aucun joint.
- Deux systèmes placés au-dessus du brancard pourvus de crochets à perfusions.
- Une main-courante solide fixée au plafond.
- Deux sièges sur le côté droit du véhicule à côté du brancard orientés dans le sens du déplacement, pivotant. Ces sièges seront équipés de ceintures de sécurité trois points et devront avoir une assise permettant aux personnels d'avoir les pieds à plat posés au sol (hauteur maximale de 45 cms).
- Un siège dos à la route, avec ceinture de sécurité trois points et une assise permettant aux personnels d'avoir les pieds à plat posés au sol (hauteur maximale de 45 cms), à la tête du brancard fixé contre la paroi de séparation de la cellule sanitaire ou contre l'ameublement.
- Un meuble frontal, avec des tiroirs et/ou des étagères, disposé contre la séparation pour le rangement des sacs médicaux et des consommables médicaux, comprenant également un plan de travail supérieur avec rebords arrondis, largeur minimal 40 cm.

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	Ambulance de Réanimation type C	

Ce meuble comprendra également un coffre à médicament fermant à clé ou avec une serrure à code ainsi qu'un réfrigérateur fonctionnant sur les 12 volts pour le maintien d'une température entre 8° et 2° C d'un volume minimum de 10 l.

- La capucine sera aménagée, avec séparations éventuelles, pour ranger du matériel.
- Tous les ouvrants de l'aménagement de la cellule sanitaire seront dotés d'un système de fermeture empêchant leur ouverture pendant le déplacement du véhicule.
- A l'arrière droit seront disposés deux supports pour des bouteilles d'O2 d'1m3 et un support pour une bouteille de Kalinox.
- Sur le côté arrière gauche un meuble sera prévu avec accès par l'extérieur du véhicule pour le stockage d'une bouteille d'O2 de 3m3 et de deux bouteilles d'O2 ou de kalinox d'1m3, d'une chaise portoir et d'un matelas immobilisateur à dépression. Une trappe d'accès par l'intérieur sera prévue pour visualiser et contrôler la contenance des bouteilles de gaz médicaux ainsi que pour accéder au robinet d'ouverture des bouteilles.
- Un réseau fixe de distribution d'oxygène sera prévu sur le mur technique avec deux prises murales dont l'alimentation se fera par la bouteille d'oxygène de 3m3 située dans le meuble arrière gauche. Un débitmètre sera installé sur une des deux prises.
- Un réseau de vide d'air associé à une aspiration permettant une aspiration en continu.
- Un emplacement sera défini pour un chargeur de batterie de type STRYKER.
- Un système de levage Power Load de la société STRYKER sera fourni par le CHU et sera installé par l'aménageur permettant l'utilisation du brancard Power Pro 2 fourni par le SAMU.
- Une table à translation latérale, d'une capacité d'environ 400kg, sera fournie et installée par l'aménageur pour le brancard STRYKER Sauf si l'option de fixation directement au sol du système Power Load est retenue par l'équipe du samu lors de la réunion technique de mise au point.

8. Modalités d'exécution du marché

Dans son offre, (cf BPU), le candidat aura désigné un interlocuteur unique disponible pour mettre au point les circuits de communication dans les meilleurs délais afin de répondre sans interruption aux besoins.

Il assurera notamment la réunion de mise au point des plans.

Il organisera la visite avant livraison : visite chez le carrossier sur le site d'assemblage et de montage avant la livraison du véhicule. Cette visite aura pour objet de s'assurer qu'aucun élément ne soit oublié et que les aménagements prévus sont bien présents.

Il détaillera le planning et tiendra à jour le planning de réalisation afin de tenir informé les équipes du SAMU de l'avancement du projet.

La conception de l'ensemble de l'agencement intérieur de la cellule sanitaire se fera en concertation avec l'équipe du SAMU lors de la réunion technique de mise au point.

9. Assistance

En cas de panne du véhicule porteur, celui-ci sera pris en charge par le réseau du constructeur automobile dans le cadre de la garantie constructeur.

En cas de panne du matériel fourni par le titulaire dans la cellule, celui-ci s'engage à intervenir dans un délai de 24 heures ou d'orienter le véhicule vers un prestataire habilité.

		Cahier des charges techniques	SAMU 76 ROUEN
Date	04/05.2026	<i>Ambulance de Réanimation type C</i>	

10. Livraison des véhicules

Le titulaire acheminera le véhicule sur place au SAMU de ROUEN.

Une vérification des prestations avec PV de réception sera réalisée à la réception du véhicule.

11. SAV et entretien

Les modalités du SAV devront être précisées dans le mémoire technique.

Le prestataire doit naturellement assurer l'entretien pendant toute la période de garantie.